



CONGRÈS
départemental
8 au 12 janvier
2016

Edito

La signature du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) a été au cœur de nos débats en cette rentrée. Si ce protocole est loin d'être satisfaisant, la FSU Val-de-Marne a estimé dans sa majorité qu'il faut néanmoins le signer car il apportera quelques maigres avancées salariales ; indemnités passant en rémunération avec des conséquences sur la retraite par exemple. Certes, nous ne sommes pas dupes et ne pouvons nous satisfaire des quelques miettes distribuées par le gouvernement en contrepartie de la réorganisation de la fonction publique, et en particulier de la mobilité à venir avec la réforme territoriale. Mais nous savons que ce sont les luttes des salariés qui pourront faire bouger les lignes et que sans eux, rien ne sera possible.

La question des migrants est aussi une des préoccupations de la FSU. La publication de la photo d'Aylan a ouvert les yeux de beaucoup sur la situation des réfugiés. Mais à l'émotion alors suscitée succède, dans de nombreux pays, la fermeture des frontières à ceux qui fuient la guerre et la misère. La FSU demande au gouvernement de tout mettre en œuvre pour les accueillir dignement.

Concernant la rentrée scolaire, les mêmes problèmes perdurent : manque de titulaires dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré, effectifs lourds dans les classes, formation des enseignants à flux tendu...

A la mi septembre, le dispositif SOS rentrée recensait au moins vingt élèves de moins de 16 ans non affectés.

La réforme des collèges annoncée pour la rentrée 2016 est toujours au cœur des combats du SNES-FSU et du SNEP-FSU, en ce qu'elle ne fera qu'accentuer les inégalités territoriales et alourdir les conditions de travail des personnels.

Après la grève du 17 septembre, la mobilisation interprofessionnelle contre l'austérité du 8 octobre sera un des moments forts de cette rentrée.

Notre congrès départemental qui se tiendra début janvier devra être force de propositions alternatives, imaginatif et offensif. Nous appelons tous les adhérents, y compris de nos « petits » syndicats comme le SNUITAM, à s'emparer de ce moment pour ouvrir des discussions avec les personnels ; nous devons nous enrichir des analyses et des propositions de nos adhérents pour, dans le contexte de l'austérité technocratique généralisée, combattre les idéologies du repli sur soi et continuer de construire un syndicalisme de progrès social.

Catherine Anglesio

**Le Congrès départemental se tiendra à la maison des syndicats de Créteil
les vendredi 8, lundi 11 et mardi 12 janvier 2016.**

Les textes soumis au vote du congrès sont divisés en quatre thèmes :

EDUCATION, FORMATION ET RECHERCHE

Construire un plan ambitieux pour l'école, combattre les inégalités sociales et territoriales, analyser le désengagement de l'Etat et la régionalisation, mais aussi missions, statuts des personnels, réforme des lycées, mastérisation...



LE SERVICE PUBLIC EST NOTRE RICHESSE

Défendre et promouvoir les Services Publics, bien collectif, qui assurent des missions essentielles. Les politiques mises en œuvre aujourd'hui et leurs effets, les revendications des personnels. Agir et rassembler pour une autre politique.

**ALTERNATIVES SOCIALES, ECONOMIQUES
ET ENVIRONNEMENTALES**

Analyse de la crise et de ses effets, propositions en terme d'emploi, salaires, protection sociale, retraites, fiscalité, en intégrant la problématique environnementale. Questions droits et libertés, politiques sécuritaires, droits des peuples.



SYNDICALISME

Conséquences de la politique actuelle sur le syndicalisme, spécificités de la FSU, quelles perspectives liées à la représentativité ? Quelle unité ? Quelles alliances mettre en œuvre ? Fonctionnement interne de la FSU.

Des commissions préparatoires aux quatre thèmes se tiendront à la maison des syndicats à 18 heures
**les jeudi 10 décembre (thèmes 2 et 4) et
lundi 14 décembre (thèmes 1 et 3)**



Construire ensemble un syndicalisme de transformation pour le progrès social et l'écologie

Les syndicats de la FSU sont pour la plupart organisés en courants de pensée. « Unité et Action » est le courant majoritaire au sein de la FSU. Il entend poursuivre la réflexion dans la diversité des tendances et de tous les syndicats qui composent la FSU.

Son objectif est celui du progrès social, ce qui passe par le développement d'un syndicalisme de masse, force de propositions, et la construction d'actions les plus unitaires possibles afin de faire aboutir les revendications.

C'est pourquoi « Unité et action » travaille à ce que les revendications et les modalités d'action soient élaborées démocratiquement par les adhérents de ses syndicats et soutient les personnels en lutte dans le département.

« Unité et action » tient à ce que la FSU reste une fédération de syndicats nationaux car c'est une garantie que la fédération ne peut pas prendre de décisions qui iraient à l'encontre des mandats de ses syndicats.

« Unité et action » défend par ailleurs la conception d'un syndicalisme ancré sur nos métiers, force de propositions et de résistance pour les personnels, les services publics et la laïcité.

Face aux atteintes portées contre les salariés, la jeunesse et les retraités, « Unité et action » revendique un autre partage des richesses au service du progrès social et écologique.

C'est dans ce cadre que nous avons la volonté de :

- **Défendre et développer les services publics pour répondre aux besoins de tous sur tout le territoire**
- **Agir pour un service public laïc d'Education Nationale qui assure la réussite de tous les jeunes et pour une recherche publique ambitieuse répondant aux besoins sociaux et écologiques de notre société.**
- **Obtenir une politique sociale ambitieuse, avec notamment la fin de la précarité, la défense des statuts, une protection sociale de haut niveau pour tous, la lutte contre l'appauvrissement des retraités (abrogation des réformes régressives votées depuis 1993), l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail...**

La FSU défend et développe les droits et libertés, combat les inégalités et les discriminations, et lutte contre les politiques de répression et de stigmatisation. Elle s'engage pleinement pour le respect de la dignité des migrants.

**Si vous partagez ces valeurs, vous pouvez envoyer votre candidature pour participer aux instances de la FSU94 sur la liste Unité et Action à
Didier Sablic : dsablic@free.fr**



Reprendre l'offensive pour une alternative et nos revendications !

Le bilan social du gouvernement est sans appel : après avoir fait campagne contre « la finance », Hollande et Valls ont aggravé les politiques libérales (pacte de responsabilité, loi Macron, et bientôt le code du travail) et choisi leur camp, celui du MEDEF. Leur « réforme de l'État » a pour objectif d'assujétir les services publics à ce projet libéral.

Le syndicalisme ne doit pas hésiter face à ces politiques. Il doit promouvoir des alternatives progressistes et proposer aux salarié-es des mobilisations pour les affronter.

Il n'y a pas d'autre voie pour faire échec au FN qui se nourrit de la désespérance des classes populaires. Car c'est bien cette désespérance qui exacerbe le racisme, les discriminations et le climat xénophobe. Le syndicalisme doit mettre toutes ses forces pour y faire échec.

Des mesures indispensables

Il faut imposer une autre répartition des richesses : augmentation du SMIC et des minima sociaux, lutte contre la précarité, renforcement des services publics pour un accès égal aux droits !

Les politiques migratoires répressives doivent faire place à une régularisation des sans papiers et un accueil digne de tou-tes les réfugié-es.

Contre une Ecole inégalitaire, celle de la sélection, de l'employabilité et de la concurrence public-privé, nous voulons une Ecole émancipatrice, unifiée, publique et laïque.

L'unité pour construire nos luttes !

Pour mobiliser les salarié-es, le syndicalisme doit unir ses forces. 8 % de syndiqué-es pour 8 confédérations ce n'est plus possible ! La FSU doit être à l'initiative d'une véritable recomposition unitaire du syndicalisme de transformation sociale !

Quel avenir pour la FSU ?

Les élections professionnelles ne lui ont pas redonné la première place dans la Fonction Publique d'État, ni conforté sa place dans la Fonction Publique Territoriale. Elle s'est affaiblie dans l'éducation faute d'avoir su répondre aux attentes des personnels (éclatement des rythmes scolaires en primaire, réforme des décrets de 50 dans le secondaire).

Ce congrès doit orienter la FSU pour

- affermir sa position face au gouvernement
- renforcer son fonctionnement fédéral et pluraliste
- travailler avec la CGT et Solidaires pour un nouvel outil syndical et la construction d'un large mouvement social.

L'Ecole Emancipée propose aux collègues qui partagent ces valeurs et ces objectifs de le faire ensemble, lors du prochain congrès de la FSU 94.

Pour tout contact :

Thierry Guinrand : thiguinrand@gmail.com

Bruno Dufour : brunoduf238@hotmail.com



Combattre les renoncements dans la FSU pour les luttes, contre la politique du gouvernement

Un pouvoir au service des patrons, contre le monde du travail

Hollande et ses gouvernements servent le capitalisme mondialisé, contre le monde du travail et les catégories les plus fragiles (chômeurEs, jeunes, migrantEs...). Il n'y a pas un domaine qui échappe à leur politique rétrograde de cadeaux aux patrons (50 milliards du pacte de responsabilité, loi Macron) : suppressions de postes, licenciements et conditions de travail étouffantes ; attaques du code du Travail et de la Sécu ; refonte des régions avec les lois et décrets pour imposer mobilité, télétravail, intérim. Même les libertés fondamentales sont mises à mal (droit de grève, de manifester, de s'exprimer, flicage, projet de loi sur l'immigration, traque des Roms et des migrantEs dont beaucoup ont été chassés par les « opérations » de l'impérialisme français). Dans l'EN, Cette politique se traduit aussi par une offensive contre le cadre national de l'Enseignement public et du Supérieur, la casse des diplômes nationaux avec la mise en œuvre des lois Peillon et Fioraso : territorialisation de l'école, réforme du collège, puis du lycée, soumission de plus en plus étroite de l'université au privé...

La direction FSU, plutôt que soutenir les luttes, opte pour l'accord PPCR

Face à une telle offensive, la direction de la FSU nationale, suivie par celle de la FSU départemental, de même majorité (Unité et Action alliée à Ecole Emancipée) n'a pas soutenu les personnels en lutte, privilégiant les journées d'action sans perspectives. Faisant le choix du dialogue social, de l'accord PPCR, elle a cautionné, « en échange » de mesures salariales très limitées et aléatoires la poursuite du blocage des salaires, l'attaque des statuts (statuts communs, fusions de corps, remise en cause des CAP, etc.) et l'extension de la précarité.

Si vous êtes en désaccord avec cette évolution de la FSU, réagissez !

Émancipation, qui a combattu contre la signature du protocole, vous propose de poursuivre avec elle le combat pour l'indépendance du syndicat, pour que la FSU défende les exigences des personnels, des augmentations uniformes des salaires (400€ pour touTEs) et l'arrêt du blocage du point d'indice, l'arrêt du recrutement de précaires et leur titularisation immédiate et sans condition, la défense des garanties statutaires et sociales et de la démocratie dans les luttes, avec AG souveraines que les syndicats doivent impulser, ainsi que la rupture du dialogue social.

*Venez en discuter le samedi 10 octobre à 11 h
8 impasse Crozatier 75012 et rejoignez notre liste.*

Contact er@emancipation.fr

Site : www.emancipation.fr



POUR QUE LA FSU ROMPE AVEC LE GOUVERNEMENT HOLLANDE-VALLS-MACRON-PINEL

Contre le vote de 2012, ce gouvernement continue et aggrave la politique de Sarkozy

- Contre les réfugiés : CRS et barbelés à Calais
- Au nom de l'impérialisme français : guerre au Mali, en RCA, en Irak et maintenant en Syrie
- Contre le peuple grec : imposition d'un troisième mémorandum affameur

En France même : offensive combinée contre le droit du travail et le statut de la Fonction Publique (accord PPCR). Dans l'enseignement : casse de l'Ecole publique et des statuts enseignants (rythmes scolaires, liquidation décrets de 50, contre-réforme du collège)

La direction de la FSU n'a cessé de soutenir la politique gouvernementale

"Concertation" avec les "partenaires sociaux", "conférences sociales" : pour faire passer leurs attaques, gouvernement et MEDEF ont une méthode : le dialogue social. Or non seulement la direction de la FSU ne rompt pas ce dialogue mortifère mais elle ne cesse d'en redemander !

Elle fait des discours contre "les politiques d'austérité", mais là où sa responsabilité est engagée, elle encourage la politique du gouvernement : soutien à une "bonne" réforme des rythmes scolaires, à la liquidation des décrets de 50, et aujourd'hui, bataille effrénée pour la signature de l'accord PPCR FP.

Accord PPCR : attaque majeure contre le statut de la Fonction Publique

Au nom de "contreparties salariales" dont l'essentiel commencerait... après 2017, cet accord a pour maître-mot : mobilité. Il organise les énormes restructurations prévues par les différentes lois (réforme territoriale, loi Touraine). Plus de 10 000 fonctionnaires territoriaux seront touchés par une mobilité géographique ou fonctionnelle dans les mois qui viennent !

Jusqu'au bout, Front Unique combat pour que la FSU ne signe pas

Réforme du collège : face à une réforme destructrice, la FSU doit organiser l'affrontement avec le gouvernement

En réponse à l'indignation des enseignants, les dirigeants du SNES et de la FSU ont dû se prononcer pour le retrait de la réforme. Mais sa publication du décret au soir du 19 mai l'indique : pour que cette réforme soit retirée, il faut affronter réellement le gouvernement. Non par un appel à une troisième grève de 24 heures, avec promenade à Paris un week-end, mais par le **rassemblement de toute la profession au ministère, quand il est ouvert, avec appel à la grève pour s'y rendre !**

Soutenez ce combat en étant candidat sur la liste Front Unique 94

Contact : aurand@ens-cachan.fr

PPCR - Point de vue

Le 17 juillet 2015, le texte définitif de l'«*Accord relatif à l'avenir de la Fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations dans la fonction publique*» (PPCR), était adressé par Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la Fonction publique aux sept fédérations de fonctionnaires. Les fédérations de fonctionnaires ont jusqu'au 30 septembre pour se prononcer.

Ce projet d'accord est le produit de mois de « dialogue social » et de « négociations » menées sur les objectifs du gouvernement.

Il comporte deux axes qui forment un tout indissociable : l'un consacré aux questions statutaires et l'autre à la politique de rémunération. L'ensemble est en totale cohérence avec la politique du gouvernement : gel du point d'indice, réduction de l'emploi public, culture du management, réforme territoriale.

Son principal objectif est d'adapter le statut général de la fonction publique pour permettre les mutualisations de services, suppressions de postes qui accompagneront l'application des différentes lois de décentralisation, mais aussi d'attaquer le principe d'une fonction publique de carrière.

Accroître la mobilité géographique et professionnelle

Sous prétexte de renforcer l'unité de la fonction publique, il s'agit d'accroître les mobilités entre les trois versants de la fonction publique.

Le protocole prévoit des « *dispositions statutaires communes à plusieurs corps et cadres d'emplois* » dans certaines filières, prélude à des cadres professionnels trans-fonctions publiques. Il prépare une « *simplification de l'architecture statutaire* » avec des fusions de corps et le développement des corps interministériels dans la fonction publique d'État. À rebours des garanties collectives liées aux statuts particuliers, des règles statutaires "communes" ("plus simples" selon la ministre Lebranchu), des mutualisations de personnels et la polyvalence seraient ainsi rendues possibles.

Tout ceci associé à la chartre de la déconcentration pousse à une organisation à la carte, région par région, au gré des réorganisations de service.

Les bourses d'emploi seront généralisées et "*articulées entre les versants de la fonction publique*" afin de faciliter la mobilité et les "*parcours professionnels au sein d'une même zone géographique*", ce qui réduira d'autant les prérogatives des CAP sur le mouvement.

Individualiser les carrières, mettre en concurrence les personnels.

A l'opposé des règles statutaires nationales (et de l'égalité de traitement qui en découle), le protocole promeut l'individualisation des carrières : "*simplification des règles de gestion statutaires au profit d'une gestion plus proche des agents*", "*leur permettant de dérouler des parcours de carrière plus diversifiés*".

Loin de conforter la fonction publique de carrière, le protocole organise l'inverse. Les concours seraient davantage professionnalisés, l'accord entend "*confirmer le fait que le niveau hiérarchique d'un corps ou d'un cadre d'emploi est lié, non seulement au niveau de diplôme ou de qualification requis au recrutement, mais également au niveau de missions à accomplir*", c'est-à-dire à l'emploi occupé. La marginalisation de l'avancement à l'ancienneté au profit de la prise en compte de la "valeur professionnelle" évaluée lors d'entretiens "relookés" (entretiens déjà rejetés par les enseignants), la généralisation d'un troisième grade (GRAF, grade à accès fonctionnel) lié à certaines fonctions, ou à une "valeur professionnelle exceptionnelle", conduiront à l'individualisation des salaires et à la baisse de la masse salariale. C'est aussi la porte ouverte à la création d'échelons hiérarchiques intermédiaires.

Rémunérations : des améliorations trompeuses.

Pour toutes les catégories et tous les grades, le texte prévoit un relèvement indiciaire des débuts de carrière (obligé pour éviter de basculer en dessous du niveau du SMIC !) et des fins de carrière. Pour le reste, le gouvernement prévoit des gains moyens par échelon de l'ordre de 9 points d'indice en catégorie C, 13 points en B et 20 points en A. Une partie sera autofinancée par les personnels, par transformation d'une petite partie des primes en points d'indices (4 points en C, 6 en B et 9 en A), entraînant certes quelques gains pour les retraites. Dans le meilleur des cas, cela se traduirait par une augmentation mensuelle de quelques dizaines d'euros, mais les carrières seront rallongées avec un ralentissement des rythmes d'avancement.

Par ailleurs, le financement de ces mesures est renvoyé principalement au prochain quinquennat, de 2017 à 2020. Le protocole s'accompagne de la poursuite du gel du point d'indice, bien qu'il prévoit une négociation en février 2016.

Avec le protocole PPCR, le gouvernement cherche à associer les syndicats à la remise en cause des acquis statutaires.

REFORME TERRITORIALE : quels enjeux ?

Réforme territoriale : loi MAPTAM ? loi NOTRe ? MGP ? EPT ?

Plusieurs lois vont profondément modifier l'organisation des collectivités territoriales : loi du 16 décembre 2010, loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014, loi du 16 janvier 2015 délimitant les nouvelles régions, loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015.

Essayons d'y voir plus clair :

Les communes : elles existent toujours comme structures de base et gardent une compétence générale (c'est-à-dire la possibilité d'intervenir dans tous les domaines). Elles seront intégrées dans des «territoires» (voir ci-dessous).

Les intercommunalités et communautés d'agglomération : elles doivent désormais compter au moins 15 000 habitants (sauf cas particuliers). Celles qui existent actuellement en dessous de ce seuil vont donc disparaître.

Les métropoles : créées par la loi de 2010, les métropoles doivent compter plus de 400 000 habitants (sauf cas particulier de l'Île-de-France, voir ci-dessous). Ce sont des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) Elles ont leur propre fiscalité et se substituent aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération qui existaient dans leur périmètre. Neuf métropoles « de droit commun du type loi 2014 » sont créées (Bordeaux, Grenoble, Lille, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse). S'y ajoutent les métropoles de Paris, Lyon, Marseille, qui ont un statut différent du fait de leur taille.

La Métropole du Grand Paris (MGP) et les territoires : la MGP verra le jour au 1er janvier 2016. Elle regroupera la commune de Paris, et l'ensemble des communes du 92, du 93 et du 94. Elle sera composée de « 12 territoires ou EPT (Établissements Publics territoriaux) » regroupant chacun au moins 300.000 habitants. Ainsi, le Val-de-Marne va être découpé en 3 territoires (les n°s 10, 11 et 12) correspondant à peu près au Nord-Est du Département, au centre-Est, et au Sud-Ouest.

Les départements : ils perdent la clause de compétence générale, c'est-à-dire qu'ils n'ont plus le droit d'intervenir en dehors de leurs domaines de compétences tels que définis par la loi. Leurs principales missions sont la gestion des collèges, des routes, l'action sociale, l'accueil des jeunes enfants.

Les régions : elles perdent aussi la clause de compétence générale. Redécoupées début 2015, leur nombre passe de 22 à 13 (par regroupement). Leurs principales compétences sont le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées, les transports, l'environnement.

« L'objectif principal est de faire des économies »

La réforme de l'Etat et des collectivités est menée avec l'objectif principal de « diminuer les dépenses publiques » (faire des économies) : en 6 ans, 120 000 emplois publics de l'Etat ont été supprimés (non-remplacement de la moitié des départs en retraite). Affaibli, l'Etat s'est déchargé d'un certain nombre de ses missions vers les collectivités locales (sans leur donner les moyens nécessaires) ou vers le secteur privé, plus préoccupé par la rentabilité que par l'intérêt public. Des services publics ont fermé, d'autres sont menacés (bureaux de poste, gares, hôpitaux, maternités, tribunaux, écoles...).

La réforme devrait d'abord partir des besoins des usagers, sur tout le territoire, afin d'y répondre pour que chacun ait accès aux services publics, dans les mêmes conditions. Elle devrait permettre une complémentarité et une coopération entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales, plutôt que de se soucier principalement de les réduire !

La priorité est-elle le nombre des régions et des communes, ou les besoins en matière de santé, de logement, d'emploi, d'éducation, de transport ?

Les besoins et les moyens ne sont pas les mêmes à la campagne, en montagne, dans une petite ville ou dans une grande cité. L'Etat doit assurer une solidarité pour corriger ces inégalités.

Ce sont ces orientations que la FSU a rappelées en participant, les 13 et 14 juin derniers, au rassemblement de Guéret pour la défense des services publics, au côté de nombreuses organisations.

« Les agents sont les grands oubliés »

Et les agents des services publics dans tout cela ? Ce sont les grands oubliés de la réforme. Plongés dans l'incertitude, accommodés demain à toutes les sauces, ils sont dans la fonction publique territoriale près de 20 % non-titulaires, et près de 25 % payés au salaire minimum ! Mais on pointe surtout le fait qu'ils ont « trop de congés ! ». Cherchez l'erreur !



LE POINT SUR LA RENTREE DANS LE 1^{er} DEGRE

A la suite du groupe de travail mouvement du 25 août, il reste une trentaine de postes équivalents temps plein à pourvoir. La crise du recrutement est là. Le département manque de professeurs des écoles, la profession depuis des années n'attirent plus les jeunes étudiants, malgré un chômage massif. C'est tout dire ! Nous connaissons les raisons de cette situation et alertons la ministre depuis des années. Mais le pouvoir reste autiste et fidèle à sa politique libérale il accompagne le déclassement salarial des enseignants. Peu lui importe d'aller chercher des vacataires sans formation à pôle emploi, encore plus mal payés, mal traités, que les titulaires ! Ceux-ci sont alors souvent envoyés dans les quartiers où les élèves auraient, au contraire, besoin des enseignants les plus expérimentés et les plus aguerris.

Quelle image donne ce gouvernement de l'école, une école dans laquelle les jeunes diplômés ne veulent plus s'engager faute d'une rémunération suffisante et en raison des conditions de travail trop difficiles !

Le CTSD de rentrée a confirmé notre crainte de voir très peu d'ouvertures de classe.

Pourtant le constat est sans appel : les effectifs ne cessent de grimper. Des CP à 28, des cm1 ou cm2 à 31 ou 32. En maternelle c'est la même chose, les petites sections sont à 30 dans beaucoup d'écoles du département et les pôles TPS (2 ans) jusqu'à 25. La DASEN argumente ses choix sur la soi-disant mauvaise volonté de certaines mairies à ne pas bien gérer les secteurs. Elle n'hésite pas à opposer les écoles entre elles en menaçant de fermer des classes pour satisfaire les demandes d'ouvertures pourtant parfaitement légitimes. Mais à y regarder de plus près, très peu d'écoles voient leurs effectifs baisser qu'elles soient en REP+, en REP ou en zone banale. L'école publique est abandonnée par nos dirigeants qui ne lui donnent pas les moyens de bien fonctionner et de faire réussir les élèves les plus fragiles. Comment s'occuper de trente, trente et un élèves, prendre en compte les particularités de chacun pour faire que tous progressent !

Cette année, les décharges de direction ont augmenté pour certaines écoles en zone banale au détriment des REP qui ont perdu du temps de décharge. L'inspectrice d'Académie a fait un choix à partir du constat que l'an dernier il s'était posé plus de problèmes dans les établissements de zone banale et beaucoup moins dans les écoles en REP qui bénéficiaient d'une décharge totale pour la direction. Elle a choisi d'opposer, les enseignants, les écoles, les quartiers entre eux, tout cela toujours pour des raisons budgétaires. Mais quid des besoins des élèves ! On peut légitimement penser que cette année, la situation va s'inverser. Alors l'inspectrice d'académie va-t-elle dès l'an prochain à nouveau changer les normes des décharges ? En attendant, les REP perdent des moyens pour fonctionner correctement. Le SNUipp-FSU sera très attentif aux conséquences

qu'auront ces choix sur la réussite des élèves et les conditions de travail des personnels.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU 94 a dénoncé la révision de la carte des REP par la DASEN. Des écoles ne sont plus classées en REP alors que la sociologie des quartiers n'a pas changé. Dans ces écoles c'est moins de moyens pour s'occuper des élèves et de nouvelles dégradations de conditions de travail pour les enseignants. Mais sur ce sujet encore, nous n'avons pas été entendus malgré des situations aberrantes.

Cette année, le département compte 446 stagiaires qui exerceront à mi temps en classe et à mi temps à l'ESPE.

Les conditions d'une année sereine et propice à l'entrée dans le métier ne sont pas réunies. Beaucoup de stagiaires sont en binôme avec un T1 qui a lui-même un autre mi temps avec un autre stagiaire. L'administration compte sur le travail en équipe réaffirmé dans la circulaire de rentrée et surtout sur la bonne volonté des collègues qui ne laisseront pas tomber les jeunes enseignants. Trop peu de temps est dégagé officiellement pour permettre ce travail en binôme. L'administration affirme que les titulaires ne sont pas les tuteurs des stagiaires qui seront suivis par des conseillers pédagogiques, des maîtres formateurs et des profs de l'ESPE. Mais nous savons bien que ceux-ci disposent de très peu de temps et que les équipes seront forcément sollicitées.

D'ailleurs, les formateurs de l'ESPE sont très inquiets. Dans un communiqué adressé à la presse, ils expliquent que « 19 000 heures de formation ne pourront pas être assurées. Dans le premier degré, des pans entiers des enseignements prévus ne seront pas assurés faute de personnel ; et, cerise sur le gâteau, l'encadrement sur le terrain ne pourra pas suivre les prescriptions officielles, pourtant minimalistes. Déjà l'an passé, les stagiaires en école primaire n'ont pu bénéficier durant leur stage que de deux visites de la part de leurs formateurs de l'ESPE, au lieu de trois auparavant. Cette année, presque la moitié d'entre eux n'en auront qu'une ou ... zéro ! ».

Nos dirigeants ne veulent pas entendre le mécontentement grandissant des enseignants.

La réponse, c'est le mépris et l'autoritarisme. C'est peut-être, parce qu'il ne reste plus que cela à notre hiérarchie qui a perdu une grande part de sa légitimité auprès de la profession.

Le SNUipp-FSU 94 est conscient de sa très grande responsabilité. Il veut mobiliser les collègues et organiser le rapport de force nécessaire qui seul pourra amener des changements et faire plier nos dirigeants. D'autres choix pour l'école publique sont possibles pour la réussite des élèves et pour redonner de la dignité aux professeurs des écoles.

Stage laïcité

Mardi 10 novembre 2015

La FSU du Val-de-Marne organise le mardi 10 novembre prochain un stage sur le thème de la laïcité. Les intervenants seront Carine Delahaie, Bernard Teper et Roland Weyl. Ils organiseront leurs interventions autour de la **définition et de l'histoire du concept de laïcité**. Les **paradoxes actuels** de la notion seront abordés, y compris sous **l'angle juridique**. La question du lien entre **féminisme et laïcité** sera posée.

Pour participer aux stages vous devez d'abord adresser à votre hiérarchie le **courrier de demande de formation syndicale** que nous reproduisons ci-dessous. Vous pouvez aussi le trouver sur le site de la FSU du Val-de-Marne (sd94.fsu.fr) à la rubrique « se former » puis « documents utiles ». Ce courrier devra être adressé à votre hiérarchie **au moins un mois avant le stage**, soit avant le vendredi 9 octobre.

Vous devrez ensuite nous signaler votre participation au stage. Pour cela, le plus simple est de **vous rendre sur le site de la FSU Val-de-Marne (sd94.fsu.fr)**, mais vous pouvez aussi nous adresser un courrier papier à la maison des syndicats de Créteil ou un courriel à l'adresse fsu94@orange.fr. **Si vous souhaitez déjeuner** avec nous le midi, nous vous demandons de nous le préciser à ce moment-là.

Ce stage se déroulera à **la maison des syndicats de Créteil**, au 11-13 rue des Archives. Si vous prenez le métro, la station la plus proche est Créteil Préfecture. Nous vous accueillerons **à partir de 9 h et le stage se terminera vers 16 h 30**.

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

NOM

Prénom

Grade et fonction

Établissement

à - *Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service*

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires*, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 10 novembre 2015 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la maison des syndicats de Créteil.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique et Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

À

Le

Signature

* Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".